



Luc-la-Primaube

# Ville de Luc-la-Primaube

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU LUNDI 11 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Luc-la-Primaube, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe SADOUL, Maire et Président de la séance.

Date de la convocation 05/07/2022
--------------------------------------

**Étaient présents :** Mme GOMBERT Dominique, M. BESSIERE Alain, Mme CENSI Martine, M. ALBINET Cédric, Mme PETIT Florence, M. THUERY Yves, Mme BAILLET-SUDRE Isabelle, M. DELHEURE Christian, M. PORTAL Laurent, Mme VAYSETTES Ghislaine, Mme ROQUES-LIENARD Françoise, M. BARBIER DE REULLE Dominique, Mme DOUZIECH Véronique, Mme GAMEL Catherine, M. CASTANIE Christophe, Mme LACAZE Marie-Paule, Mme COLONGES Catherine, Mme CAVALIE Gwilaine, Mme SALVAT Marlène, M. ROMIGUIERE David, M. BARTHES Nicolas, Mme BEDEL Sarah et M. MAYMARD Benjamin.

Date de mise en ligne de l'ordre du jour 05/07/2022
---

**Représentés :** M. CATALA Guy, M. VERVIALLE Sébastien, M. VACQUIER Nicolas, Mme MAZARS Florence ayant donné respectivement procuration à M. BESSIERE Alain, Mme GOMBERT Dominique, M. THUERY Yves, M. DELHEURE Christian.

**Absent :** M. CISTERNINO Alain.

**Secrétaire de séance :** M. MAYMARD Benjamin.

**220711DL09**

### PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES : approbation

Monsieur Alain BESSIERE expose que le trésorier sollicite le Conseil Municipal afin de constituer des provisions pour créances douteuses. La constitution de provisions pour "créances douteuses" est un gage de sincérité et de qualité comptable. Il s'agit d'une procédure comptable qui devient obligatoire avec la mise en place de la M57.

En effet, les créances anciennes dont le recouvrement n'a pas été réalisé après l'envoi de l'avis des sommes à payer, de la lettre de relance et des premiers actes de poursuites, deviennent par définition « douteuses », car le recouvrement sans être irrémédiablement compromis devient néanmoins compromis.

La constitution d'une provision permet ainsi de neutraliser une partie du résultat excédentaire en constatant une charge pour un risque de non-recouvrement avéré.

Le Conseil Municipal décide à compter de 2022 de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des soldes débiteurs du compte 4161 « créances douteuses » apparaissant à la clôture de l'exercice précédent à la balance générale des comptes somme arrondie à l'euro le plus proche : -  
Compte 4161 : créances douteuses. Le montant à provisionner s'élève à 1 280 €.

Cette charge sera enregistrée au compte 6817 en contrepartie du compte de tiers tenu uniquement dans la comptabilité du receveur municipal.

**Les membres de la commission « Projet urbain et Lien Social » réunis le jeudi 30 juin 2022 ont émis un avis favorable à ce projet de délibération.**

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :**

- **Accepté la création d'une provision pour créances douteuses au compte 6817 d'un montant de 1 280 €,**
- **Autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Luc-la-Primaube, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

  
Le Maire,  
Jean-Philippe SADOUL

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire,  
Compte tenu de la transmission en préfecture le... 18/07/2022  
Et de la publication le... 19/07/2022

  
Le Maire  
Jean-Philippe SADOUL.

## **Accusé de réception d'un acte en préfecture**

Objet de l'acte : Provisions pour créances douteuses : approbation

---

Date de décision: 11/07/2022

Date de réception de l'accusé 18/07/2022

de réception :

---

Numéro de l'acte : 220711DL09

Identifiant unique de l'acte : 012-211201330-20220711-220711DL09-DE

---

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

---

Nom du fichier : 9- Provisions pour créances.docx ( 99\_DE-012-211201330-20220711-220711DL09-DE-1-1\_1.pdf )